

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2008

DÉMOCRATIE SOCIALE - (n° 969)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 28

présenté par
M. Poisson, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 4

I. – Dans l’alinéa 2 de cet article, supprimer le mot :

« valablement ».

II. – En conséquence, procéder à la même modification dans les alinéas 5, 7 et 11 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d’un terme inutile : l’expression « suffrages exprimés » suffit à écarter la prise en compte des bulletins blancs comme des bulletins nuls.